



**DEMANDE D'ADHESION
A L'AFHY
POUR L'ANNEE 2022
MEMBRE CORPORATIF**

NOM de l'entité souhaitant adhérer à l'AFHy¹ :
Site internet :
Dénomination sociale de l'organisme disposant de la personnalité juridique (personne morale) si différent de l'entité ci-dessus :

L'activité principale de mon entité relève du

- collège 1 : administrations et organismes assurant des missions de service public
 collège 2 : organismes de formation, d'enseignement et de recherche
 collège 3 : entreprises prestataires de service, industriels ou fournisseurs de l'industrie hydrographique

Préciser le lien entre l'activité exercée et le domaine de l'hydrographie :
.....
.....

Préciser les activités justifiant du choix du collège :
.....
.....

Il est rappelé que c'est le bureau de l'AFHy qui décide du collège d'affectation

	Représentant désigné	Autre personne susceptible de représenter l'entité	Contact pour le paiement des cotisations.
NOM			
Prénom			
Fonction			
téléphone			
Courriel			
Adresse de l'entité			
Rue			
Code postal			
Ville			
Pays			

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat et au trésorier de l'association pour sa gestion et à la réalisation de l'annuaire des membres de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : secretaire@afhy.fr.

J'autorise/Je n'autorise pas² l'AFHy à publier les nom, adresse et site internet de l'entité au sein de son annuaire (diffusion restreinte aux membres de l'association)
J'autorise/Je n'autorise pas² l'AFHy à publier les coordonnées du représentant au sein de son annuaire (diffusion restreinte aux membres de l'association)

J'accepte sans réserve les statuts et le règlement intérieur de l'association, disponibles sur le site <http://www.afhy.fr/index.php/l-association/adhesion> et m'engage à les respecter.

Je m'engage à verser annuellement ma cotisation, étant informé que le non-paiement de la cotisation conduira à ma radiation de l'association. Le montant de la cotisation pour l'année 2022 est fixé à 350 €.

Fait à le
Signature

- 1 Les membres corporatifs sont des entités du secteur hydrographique ou d'un secteur connexe, c'est-à-dire ayant un lien technique, scientifique ou technologique avec l'hydrographie cf. Art. 6 des statuts
2 Rayer la mention inutile



La demande d'adhésion est à retourner au secrétariat de l'association :

AFHy
ENSTA Bretagne
2 rue François Verny
29200 BREST – FRANCE
ou par courriel à secretaire@afhy.fr

L'adhésion ne sera validée qu'après accord du Bureau. En cas d'accord, l'adhésion sera confirmée par courriel adressé au nouveau membre dans les meilleurs délais accompagné d'un appel à cotisation.

Toute personne physique exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle dans le domaine de l'hydrographie peut également devenir membre de l'AFHy en adhérant en tant que membre individuel au sein du collège des membres individuels et membres d'honneur. Le bulletin d'adhésion est disponible sur le site <http://www.afhy.fr>